

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.03.2025 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 17.03.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit**Nom du produit:** ZORVEC ENICADE®**Code du produit:** 100619**UFI:** X2PA-U08S-500P-HWXW**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation SU1** Agriculture, sylviculture, pêche**Catégorie du produit PC27** Produits phytopharmaceutiques**Emploi de la substance / de la préparation** Fongicide**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS07



GHS09

Mention d'avertissement Attention**Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.03.2025 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 17.03.2025

Nom du produit: ZORVEC ENICADE®

(suite de la page 1)

- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· **2.3 Autres dangers**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 1003318-67-9	oxathiapiproline (ISO) ⚠ Aquatic Chronic 1, H410	10,2%
CAS: 1189173-42-9 Numéro CE: 918-811-1	Hydrocarbons, C10, aromatics, < 1% naphthalene ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ STOT SE 3, H336	≥1-< 2,5%
CAS: 1335202-81-7 Numéro CE: 932-231-6	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles enC10-C13, sels de calcium ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Skin Irrit. 2, H315 ⚠ Aquatic Chronic 3, H412	≥1-< 2,5%
CAS: 61791-00-2 NLP: 500-150-1	Fatty acids, tall-oil, ethoxylated ⚠ Skin Sens. 1, H317	≥0,3-< 1,0%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après contact avec la peau:**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
 Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 Consulter un médecin en cas d'irritation cutanée ou de réaction allergique.
 Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
 En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.
 Si l'irritation des yeux persiste : demander un avis médical/consulter un médecin.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 17.03.2025 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 17.03.2025

Nom du produit: ZORVEC ENICADE®

(suite de la page 2)

- **Après ingestion:**
Appeler immédiatement un médecin ou un centre Anti Poison.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Si la victime est consciente: Se rincer la bouche à l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Brouillard d'eau
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone
Poudre d'extinction
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
L'exposition aux produits de combustion ou de décomposition est nocive pour la santé.
Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Équipement de protection individuelle.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Porter un vêtement personnel de protection.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Pour l'élimination, placer dans des récipients appropriés et fermés.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande (Si le matériau peut ensuite être pompé). Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 17.03.2025 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 17.03.2025

Nom du produit: ZORVEC ENICADE®

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Porter un équipement de protection approprié.
Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Mesures habituelles de prévention des incendies.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Interdire l'accès aux enfants.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Produit phytosanitaire
Produit destiné à l'agriculture.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **DNEL**
Glycérides mélangés, décanoyles et octanoyles
Travailleurs Inhalation - Long terme effets systémiques= 177,79 mg/m³
Travailleurs Dermale - Long terme effets systémiques= 25,21 mg/kg p.c./jour
Consommateurs Inhalation - Long terme effets systémiques= 43,84 mg/m³
Consommateurs Dermale - Long terme effets systémiques= 12,61 mg/kg p.c./jour
Consommateurs Ingestion - Long terme effets systémiques= 12,61 mg/kg p.c./jour
Propylène glycol
Travailleurs Inhalation- Long terme effets locaux= 10 mg/m³
Travailleurs Inhalation- Long terme effets systémiques= 168 mg/m³
Consommateurs Inhalation- Long terme effets locaux= 10 mg/m³
Consommateurs Inhalation- Long terme effets systémiques= 50 mg/m³
- **PNEC**
Glycérides mélangés, décanoyles et octanoyles
Oral(e) (Empoisonnement secondaire) = 0,03 mg/kg Aliments
Propylène glycol
Eau douce= 260 mg/l
Eau de mer= 26 mg/l
Utilisation/rejet intermittent(e)= 183 mg/l
Station de traitement des eaux usées= 20000 mg/l
Sédiment d'eau douce= 572 mg/kg
Sédiment marin= 57,2 mg/kg
Sol= 50 mg/kg
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Veiller à une aération suffisante, en particulier dans les espaces fermés.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.03.2025 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 17.03.2025

Nom du produit: ZORVEC ENICADE®

(suite de la page 4)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
 Conserver à part les vêtements de protection.
 Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

- **Protection respiratoire:** Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149).
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Les gants de protection choisis doivent être conformes aux spécifications de la directive européenne 2016/425 et à la norme EN 374 qui en découle.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

EN 166

- **Protection du corps:**

Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **État physique**

Liquide

- **Couleur:**

Blanchâtre

- **Odeur:**

Caractéristique

- **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

- **Point de fusion/point de congélation:**

Données non disponibles

- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non déterminé.

- **Inflammabilité**

Non applicable.

- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

- **Inférieure:**

Données non disponibles

- **Supérieure:**

Données non disponibles

- **Point d'éclair**

>100 °C

- **Température d'auto-inflammation**

335 °C

- **Température de décomposition:**

Non déterminé.

- **pH à 20 °C**

6,5

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.03.2025 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 17.03.2025

Nom du produit: ZORVEC ENICADE®

(suite de la page 5)

· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Données non disponibles
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,98 g/cm ³
· Densité relative.	Aucune donnée disponible.
· Densité de vapeur:	Données non disponibles

· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Données non disponibles

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
Aucune réaction dangereuse connue si le produit est manipulé conformément aux instructions.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Acide fort
Base fort
Oxydant fort
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de carbone

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.03.2025 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 17.03.2025

Nom du produit: ZORVEC ENICADE®

Oxydes d'azote (NOx)

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat) (OECD 425)
Dermique	LD50	> 5.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/ 4h	> 5,08 mg/l (rat) (OECD 403)

1003318-67-9 oxathiapiproline (ISO)

Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/ 4h	> 5,1 mg/l (rat)

1189173-42-9 Hydrocarbons, C10, aromatics, < 1% naphthalene

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/ 4h	> 4,688 mg/l (rat)

1335202-81-7 acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-C13, sels de calcium

Oral	LD50	4,445 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (rat)

61791-00-2 Fatty acids, tall-oil, ethoxylated

Oral	LD50	>10.000 mg/kg (rat)
------	------	---------------------

· **Effet primaire d'irritation:**

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Composant :

Acide benzensulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de calcium :

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation cutanée

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Composant:

Acide benzensulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de calcium:

Espèce: Lapin

Résultat: Corrosif

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Produit:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Composant:

Fatty acids, tall-oil, ethoxylated:

Type de test: Test de Buehler

Espèce: Cochon d'Inde

Évaluation: Le produit est une substance sensibilisante pour la peau, sous-catégorie 1B.

Méthode: OCDE ligne directrice 406

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.03.2025 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 17.03.2025

Nom du produit: ZORVEC ENICADE®

(suite de la page 7)

Remarques: Pour la sensibilisation cutanée : a provoqué des réactions cutanées allergiques lors d'un essai sur des cobayes.

• **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composant:

Hydrocarbures en C10, aromatics, < 1% naphthalene:

Cancérogénicité - Évaluation: Contient du naphthalène, qui s'est avéré cancérigène chez certains animaux de laboratoire. Cependant, la pertinence de ces résultats pour les humains est inconnue.

• **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composant:

Hydrocarbures, C10, aromatics, < 1% naphthalene:

Voies d'exposition: Inhalation

Évaluation: Peut provoquer somnolence et vertiges.

• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composant:

Hydrocarbures, C10, aromatics, < 1% naphthalene:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

• **Indications toxicologiques complémentaires:**

• **Toxicité par administration répétée**

Composants:

Oxathiapiproline:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'effets nocifs importants sauf à des concentrations très élevées d'aérosols. Des expositions excessives répétées aux aérosols peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires et même la mort.

• **11.2 Informations sur les autres dangers**

• **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

• **12.1 Toxicité**

Toxicité pour les organismes terrestres

Produit:

Vers de terre DL50/ 28jr: > 1.000 mg/kg

Abeilles DL50/ 48h orale: >1348.76 µg/abeilles (OCDE ligne directrice 213)

Abeilles DL50/ 48h contact: >981.35 µg/abeilles (OCDE ligne directrice 214)

Colin de Virginie DL50: > 2.250 mg/kg (US EPA- Ligne directrice OPPTS 850.2100)/ Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Colin de Virginie CL50/ 8jr par voie alimentaire: > 5.620 mg/kg (US EPA- Ligne directrice OPPTS 850.2200)/ Remarques: Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

Composants:

Oxathiapiproline:

Colin de Virginie DL50 : > 2.250 mg/kg (Méthode OPPTS 850.2100)

Diamant Mandarin DL50: > 2.250 mg/kg (Méthode OPPTS 850.2100)

Colin de Virginie CL50/ 5jr par voie alimentaire: > 5.620 mg/kg (OCDE ligne directrice 205)

Canard Colvert CL50/ 5jr par voie alimentaire: > 5.620 mg/kg (OCDE ligne directrice 205)

• **Toxicité aquatique:**

EC50/ 48h > 9,62 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)

ErC50/ 72h > 3,5 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.03.2025 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 17.03.2025

Nom du produit: ZORVEC ENICADE®

(suite de la page 8)

LC50/ 96h	> 10 mg/l (truite arc-en-ciel) (OECD 203)
NOEC/ 72h	0,141 mg/l (Skeletonema costatum)
1003318-67-9 oxathiapiproline (ISO)	
EC50/ 48h (statique)	0,67 mg/l (daphnia magna)
ErC50/ 96h	0,142 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) 0,351 mg/l (Skeletonema costatum)
LC50/ 96h (statique)	> 0,65 mg/l (min) (OPPTS 850.1075) > 0,69 mg/l (truite arc-en-ciel) > 0,74 mg/l (sun)
NOEC/ 21d	0,75 mg/l (daphnia magna)
NOEC/ 32d	0,058 mg/l (crf) (Americamysis bahia)
NOEC/ 35d	0,34 mg/l (min)
NOEC/ 88d	0,46 mg/l (truite arc-en-ciel)
1189173-42-9 Hydrocarbons, C10, aromatics, < 1% naphthalene	
EC50/ 48h	3 - 10 mg/l (daphnia magna)
EC50/ 72h	11 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/ 96h	2 - 5 mg/l (truite arc-en-ciel)
1335202-81-7 acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-C13, sels de calcium	
EC50/ 3h	550 mg/l (bac)
EC50/ 48h (statique)	2,9 mg/l (daphnia magna)
EC50/ 96h (statique)	29 mg/l (algue)
LC50/ 96h (statique)	> 1 - 10 mg/l (poisson)
NOEC/ 21d	1,18 mg/l (daphnia magna)
NOEC/ 72d	0,23 mg/l (poisson)
61791-00-2 Fatty acids, tall-oil, ethoxylated	
EC50	39,7 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LC50/ 48h	12,41 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
LL50	> 100 mg/l (Danio rerio) (OECD 203)

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Oxathiapiproline:

Biodégradabilité: N'est pas biodégradable

Hydrocarbons, C10, aromatics, < 1% naphthalene:

Biodégradabilité : Le matériau est potentiellement biodégradable. Atteint dans le(s) test(s) de l'OCDE pour la biodégradabilité potentielle > 20 %.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de calcium : Biodégradabilité : Facilement biodégradable. (Biodégradation : 100 %/ Temps d'exposition : 28 d/ Méthode : Ligne directrice d'essai 301B de l'OCDE ou équivalent/ Remarques : Fenêtre de 10 jours : réussie)

Fatty acids, tall-oil, ethoxylated:

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Oxathiapiproline:

Bioaccumulation: Facteur de bioconcentration (FBC): 62

Hydrocarbons, C10, aromatics, < 1% naphthalene :

Coefficient de partage : n-octanol/eau : Remarques : Aucune donnée disponible pour ce produit. Pour matériau(x) similaire(s) : Le potentiel de bioconcentration est élevé (FBC > 3000 ou log Pow entre 5 et 7). Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de calcium : Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC) : 2 - 1.000

Coefficient de partage : n-octanol/eau : log Pow : 2,89

Remarques : Le potentiel de bioconcentration est modéré. (FBC entre 100 et 3000 ou logPow entre 3 et 5).

Fatty acids, tall-oil, ethoxylated:

Coefficient de partage : n-octanol/eau: log Pow : 5,94 (25 °C)

12.4 Mobilité dans le sol Ce produit ne devrait pas être mobile dans les sols.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.03.2025 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 17.03.2025

Nom du produit: ZORVEC ENICADE®

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Remarque:** Toxique pour les organismes aquatiques.

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Code déchet:** 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Éliminer les emballages vides non nettoyés conformément à la réglementation locale/ nationale en vigueur. Il est interdit de réutiliser l'emballage du produit.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide

· **ADR**

UN3082

(Jusqu'à et avec 5 kg/l emballage non réglementé pour le transport selon le ADR 2015 règlement spécial No 375)

· **IMDG, IATA**

UN3082

· **ADR**

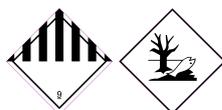
3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Oxathiaprolin, Naphta)

· **IMDG, IATA**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Oxathiaprolin, Naphtha)

· **ADR, IMDG, IATA**



· **Classe**

9 Matières et objets dangereux divers.

· **Étiquette**

9

· **ADR, IMDG, IATA**

III

· **Marine Pollutant:**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (ADR):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (IATA):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières et objets dangereux divers.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 90

· **No EMS:**

F-A, S-F

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.03.2025 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 17.03.2025

Nom du produit: ZORVEC ENICADE®

(suite de la page 10)

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)**

5L

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur:

1000 ml

· **Catégorie de transport**

3

· **Code de restriction en tunnels**

(-)

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)**

5L

· **Excepted quantities (EQ)**

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh, RS 916.161)

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

· **Prescriptions nationales:**

· **Classe de pollution des eaux:** Classe A (auto-classification)

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Contact:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel.: +41 (0) 62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

· **Date de la version précédente:** 06.03.2025

· **Numéro de la version précédente:** 1.0

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 17.03.2025 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 17.03.2025

Nom du produit: ZORVEC ENICADE®

(suite de la page 11)

IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**